BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 21 décembre 2018	***N° 2018-818***

Convocation du 14 décembre 2018
Aujourd'hui vendredi 21 décembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à Mme Josiane ZAMBON
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Erick AOUIZERATE à M. Alain CAZABONNE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Emmanuelle AJON à Michèle DELAUNAY à partir de 11h45
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h20
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h45
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15
M. Didier CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 11h00
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h20
M. Yohan DAVID à M. Jean-Louis DAVID à partir de 12h20
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
Mme Laurence DESSERTINE à Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h15
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT de 10h00 à 11h30
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 9h30
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL à partir de 12h15
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h15
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Alain SYLVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h45

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Benoît RAUTUREAU à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 21 décembre 2018**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Direction du foncier**	***N° 2018-818***

BORDEAUX - 43, rue de la Fusterie - Local - Mise en vente par adjudication - Décision - Autorisation

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par une délibération du Conseil métropolitain du 27 octobre 2017, a été décidée la mise en vente par adjudication et vente interactive de bâtiments et terrains nus métropolitains, par le biais du Marché immobilier des notaires (MIN) et dans le but de valorisation du patrimoine métropolitain.

Parmi ces divers biens, est concerné un local commercial sis 43 rue de la Fusterie à Bordeaux, cadastré section DO 193, d'une superficie de 26,19 m², constitué au rez-de-chaussée de l'immeuble d'une pièce sur l'avant, une pièce avec point d'eau, un W.C. indépendant et un espace sur l'arrière donnant dans une cour intérieure. Il s'agit du lot n° 1 correspondant à 95/1000èmes des parties communes de l'immeuble.

Ce local avait été acquis suivant acte reçu par Maître Daniel Chambarière, notaire à Bordeaux, le 29 novembre 2012, à fin d'y créer un local collectif de dépôt de ramassage des ordures ménagères. Ce projet a été abandonné.

Du fait de la destination de l'acquisition, le bien dans sa globalité relevait du domaine public métropolitain conformément aux dispositions de l'article L2111-1 du Code général de la propriété publique et préalablement à la cession envisagée, il a fallu procéder à la désaffectation et au déclassement dudit immeuble. Ce qui fut fait par arrêté de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole en date du 27 juin 2018.

Le bien proposé à la vente dans la présente délibération ne revêt pas d'intérêt pour les projets métropolitains. La commune concernée a formellement donné son accord pour cette cession, les bailleurs sociaux et In Cité, interrogés, n'ont pas donné suite.

Le bien en cause peut donc maintenant être mis en vente dans le cadre d'une vente par adjudication comme expliqué ci-dessus, avec mise à prix de 75 000 euros, montant dûment avalisé par la Direction de l'immobilier de l'Etat dans son avis du 19 octobre 2018.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 5211-37,

VU la délibération n° 2017-651 du Conseil métropolitain du 27 octobre 2017,

VU l'arrêté de déclassement du domaine public n° 2018-0884 en date du 27 juin 2018,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat du 19 octobre 2018 n° 2018- 33063V0738,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de valoriser le patrimoine métropolitain en poursuivant la mise en vente de l'immeuble situé 43 rue de la Fusterie à Bordeaux,

DECIDE

Article 1 : de mandater le Marché immobilier des notaires de la Gironde pour procéder à la vente par adjudication du bien métropolitain sis à Bordeaux, 43 rue de la Fusterie (lot n° 1 correspondant à 95/1000èmes des parties communes de l'immeuble) ci-dessus plus amplement désigné avec mise à prix de 75 000 euros.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette opération.

Article 3 : la recette se rapportant à cette transaction sera imputée au chapitre 77, Compte 775, Fonction 515 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur JAY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 décembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **26 DÉCEMBRE 2018** **PUBLIÉ LE :** **26 DÉCEMBRE 2018**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jacques MANGON